



CONFÉRENCE DES PARTIES

Troisième session

Recife, 15-26 novembre 1999

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

EXAMEN DES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES SUR LES MESURES PRISES
POUR AIDER À L'ÉLABORATION ET À L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION,
Y COMPRIS DES INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES
QU'ILS ONT FOURNIES, OU QU'ILS FOURNISSENT,
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Note du secrétariat

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. RAPPORTS REÇUS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES	3 - 4	2
III. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES	5 - 18	3

I. INTRODUCTION

1. Dans la décision 11/COP.1 sur les procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre, la Conférence des Parties:

a) a demandé aux pays développés Parties de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action et de communiquer notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, dans le cadre de la Convention;

b) a demandé aux Parties d'adresser leurs rapports au secrétariat au moins six mois avant la session à laquelle il est prévu de les examiner;

c) a prié le secrétariat de rassembler les résumés des rapports présentés.

2. Dans les décisions 2/COP.2 (par. 1 c)) et 5/COP.2 (par. 3) prises à la deuxième session, la Conférence des Parties:

a) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa troisième et, si nécessaire, de sa quatrième session, l'examen des rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris des renseignements sur les ressources qu'ils ont fournis, ou qu'ils fournissent, dans le cadre de la Convention;

b) a rappelé que les rapports doivent être soumis conformément aux procédures énoncées dans la décision 11/COP.1.

II. RAPPORTS REÇUS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES

3. Le secrétariat a envoyé aux pays développés Parties plusieurs rappels en février, mars et mai 1999 et a par ailleurs invité le représentant de l'Union européenne à adresser un rappel à tous ses membres. La Suède a envoyé un rapport au secrétariat de la Convention avant la date limite du 31 mai 1999. Les rapports de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de la Finlande et du Royaume-Uni (préliminaire) ont été reçus avant le 2 juillet et ont été inclus dans la compilation.

4. Dans sa décision 11/COP.1, la Conférence des Parties a donné pour instruction au secrétariat de compiler les résumés des rapports qui lui avaient été adressés. Cette compilation est reproduite ci-après. En l'absence de résumé, il a été tenu compte de l'ensemble du rapport. Quand un rapport portait sur l'Afrique et d'autres régions, seules les informations concernant les pays africains touchés Parties en développement ont été retenues. Il a fallu adopter une approche par pays pour établir la compilation, car le mode de présentation suivi n'était pas le même pour tous les rapports. De ce fait, il n'est pas encore possible, à partir des rapports et des données concrètes qui ont été fournies, de dégager des conclusions pertinentes sur l'évolution de la mise en oeuvre de la Convention eu égard aux pays développés.

III. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES

5. Les rapports contiennent une abondance d'informations et de données intéressantes qui peuvent se classer en trois groupes, dans un ordre quantitatif:

a) Données techniques et financières sur les activités de coopération bilatérale avec les pays africains touchés Parties en développement qui portent sur des projets et des programmes opérationnels dans des domaines liés à la désertification ou à la lutte contre ce phénomène. Les rapports ont montré qu'il est difficile de déterminer comment l'impact d'un projet ou quelle partie de l'action d'une organisation qui a bénéficié d'un appui doivent figurer dans la catégorie des activités qui contribuent à la "lutte contre la désertification".

b) Informations sur l'appui à l'action de lutte contre la désertification menée par les différents partenaires, tels que les organisations non gouvernementales (Afrique du Nord, Afrique australe et internationales) et les établissements d'enseignement (universités et collèges). L'appui apporté aux institutions multilatérales de développement qui luttent contre la désertification a également été mentionné. Les rapports ont aussi indiqué qu'il est difficile de mesurer l'impact direct des activités consacrées à la mise en oeuvre de la Convention aux niveaux national et sous-régional.

c) Informations sur l'assistance fournie aux pays en développement et aux institutions régionales et sous-régionales pour faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs programmes d'action. Ces informations de caractère prioritaire ne sont pas toujours aussi détaillées que le voulait la décision 5/COP.2. Les pays développés n'ont donné que peu d'informations sur les activités auxquelles ils ont apporté un appui: sensibilisation, réunions nationales, formation et renforcement des capacités dans le cadre des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.

Canada

6. Le Canada a aidé le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal à élaborer leurs programmes d'action nationaux. Il a donné la priorité à cet égard à la consultation et à la participation des populations les plus touchées ainsi qu'aux activités de sensibilisation et à l'action au niveau local. Au Burkina Faso, le Canada a apporté un appui financier et technique au processus, joué un rôle utile dans le débat sur l'affectation des fonds nationaux dans le cadre du programme d'action et facilité la mise au point d'une méthode d'établissement d'indicateurs pour mesurer l'impact du processus de consultation sur le programme d'action.

7. Au niveau sous-régional, le programme du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) relatif à la gestion des ressources et à la lutte contre la désertification, qui vise à faciliter l'élaboration de la stratégie de lutte contre ce phénomène, a bénéficié d'une aide financière du Canada. Ce pays a aussi appuyé plusieurs initiatives, telles que le projet visant à renforcer les organisations communautaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger et à améliorer la coordination des activités des organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional et

international. En Afrique de l'Ouest, l'organisation non gouvernementale canadienne "Solidarité Canada Sahel" exécute un projet de 18 millions de dollars canadiens financés par l'Agence internationale de développement du Canada pour renforcer la société civile au Sahel. En outre, les activités de sensibilisation des médias ont été axées sur l'appui au bulletin "Haramata" qui permet d'assurer la liaison entre les décideurs et les praticiens de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et de l'Afrique australe. Le Canada apporte aussi une contribution à toutes les organisations multinationales qui opèrent en Afrique (institutions des Nations Unies, Banque mondiale, Banque africaine de développement, FIDA, etc.) ainsi qu'au Club du Sahel, au CILSS et à la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

8. Le Royaume-Uni estime qu'un plan d'action national de lutte contre la désertification dans un pays gravement touché peut être assimilé à une stratégie nationale de développement durable et cherche les moyens de simplifier et de rationaliser les liens entre les deux. Tenant compte de son expérience en Afrique, le Royaume-Uni souligne que, pour concevoir au mieux les activités dans ce domaine, il faut en faire une composante intégrale d'autres activités et stratégies de développement, mais cela rend la surveillance des résultats des différentes activités difficile à assurer. Il n'a encore participé à aucun accord de partenariat avec les pays touchés en Afrique, mais se prépare à déterminer comment apporter le meilleur appui possible aux programmes d'action nationaux en se fondant sur les priorités définies par ces pays, y compris s'il y a lieu dans le cadre d'accords de partenariat.

9. Le programme bilatéral du Department for International Development (DFID) est géré par six entités géographiques avec un budget prévu de 450 millions de livres pour le présent exercice, soit près de 50% des dépenses d'assistance bilatérale du Royaume-Uni. Les engagements concernant expressément les activités liées à la désertification ont totalisé 53,5 millions de livres au cours des deux dernières années. Le Royaume-Uni apporte également un appui à un certain nombre d'organisations multilatérales qui contribuent au développement des pays les plus pauvres, en particulier en Afrique (Communauté européenne, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Banque mondiale) et a annoncé une contribution de plus de 215 millions de livres au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

10. Le DFID intervient en Afrique du Sud, aux niveaux national et provincial, dans les secteurs de la politique agricole, de la réforme foncière et des droits fonciers et collabore au Botswana avec les services publics compétents, dont les services météorologiques et ceux qui sont chargés de l'agriculture, de la faune et des parcs nationaux. Il appuie aussi le renforcement des capacités agricoles et les initiatives relatives à la gestion de l'environnement au Lesotho, en Namibie et au Swaziland et a élaboré des documents stratégiques concernant la sécheresse au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe. Les projets qu'il exécute en Zambie et au Zimbabwe portent essentiellement sur la prévention des situations de sécheresse et l'atténuation des effets de ce phénomène. En Afrique de l'Est, il apporte un appui aux initiatives prises pour améliorer l'existence des populations pauvres qui vivent dans les zones arides du Kenya et de la Somalie et a exécuté des projets d'avis de sécheresse et d'aide alimentaire en

Ethiopie, en Namibie, en Somalie et au Soudan. En Afrique du Nord et de l'Ouest, il appuie les réformes de l'agriculture entreprises par le gouvernement ghanéen et travaille en collaboration avec les organisations régionales (Conférence des ministres de l'agriculture des pays d'Afrique occidentale et centrale, Club du Sahel/CILSS et Conférence de responsables de recherche agronomique africains (CORAF).

Finlande

11. Dernièrement, la Finlande a décidé de financer, par l'intermédiaire du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), un programme pluriannuel d'appui catalytique à la mise en oeuvre de la Convention dans la région arabe, qui comporte aussi un appui au lancement des programmes d'action nationaux dans deux pays africains (ou plus) ainsi qu'un volet régional intéressant tous les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Un projet d'accord et un plan d'action seront mis au point au second semestre de 1999. L'ensemble du programme pourrait représenter l'équivalent de 2 millions de dollars des Etats-Unis sur trois ou quatre ans. En outre, la Finlande a apporté, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention, un appui financier de 57 400 dollars des Etats-Unis à l'élaboration des rapports nationaux des pays africains de la sous-région relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

12. En 1998 et en 1999, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention, la Finlande a financé à hauteur de 127 400 dollars des Etats-Unis le processus préparatoire d'un programme d'action régional pour l'Afrique. Ce montant a été utilisé dans le cadre du programme régional de lutte contre la désertification pour financer des ateliers thématiques régionaux sur la promotion de l'agroforesterie et la conservation des sols (Bamako, juin 1998), sur les terres de parcours et les cultures fourragères (Addis-Abéba, août 1998) et sur la promotion de systèmes d'exploitation agricole viables (Niamey, mars 1999).

Allemagne

13. Actuellement, l'Allemagne exécute environ 120 projets bilatéraux de lutte contre la désertification, au sens le plus étroit et le plus large, qui représentent un montant total d'engagements de plus de 1 milliard de marks (environ 575 millions de dollars des Etats-Unis). Un fonds spécial d'environ 3,4 millions de dollars a été créé en 1995 pour aider les pays africains Parties à élaborer leurs programmes d'action nationaux. Jusqu'ici, des montants allant de 14 000 à 315 000 dollars ont été approuvés au bénéfice de neuf pays africains: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Gambie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Sénégal et Tunisie. De plus, trois conférences régionales sur la Convention ont été financées au titre du fonds spécial (Conférence ministérielle panafricaine au Burkina Faso en 1997, 350 000 dollars; deuxième Atelier technique organisé à l'intention de certains chargés de liaison africains en Erythrée en 1997, 110 000 dollars et troisième Atelier technique organisé à l'intention de certains chargés de liaison africains au Lesotho en 1997, 110 000 dollars).

14. L'Allemagne, devenue le chef de file au Mali en 1995, a assumé des fonctions de coordinateur pour le compte des donateurs, apporté un appui d'ordre organisationnel, fourni des services consultatifs d'experts, joué un rôle de

catalyseur et contribué à l'élaboration concertée du programme d'action national et à la mise en oeuvre de la Convention par tous les donateurs intéressés. En Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Cap Vert, en Gambie, en Namibie, au Sénégal et au Tchad, des représentants des organismes allemands de coopération pour le développement participent activement aux travaux des organes de coordination de la mise en oeuvre de la Convention établis dans ces pays. Le processus de conclusion d'accords de partenariat en est au stade initial. Au Mali, où ce processus paraît particulièrement avancé, l'Allemagne est associée aux travaux préparatoires d'accords de partenariat avec les donateurs intéressés.

15. Ayant apporté aux organisations régionales (CILSS, IGAD, Club du Sahel et Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)) un concours financier se chiffrant à près de 15,5 millions de dollars depuis 1993, l'Allemagne joue un rôle important dans plusieurs domaines: accords de partenariat, appui aux programmes, planification rationnelle et établissement d'indicateurs. Elle fournit aussi une contribution aux organisations multilatérales qui participent à la mise en oeuvre de la Convention en Afrique (UNSO, PNUE, FAO, Banque mondiale). Elle contribue enfin à hauteur de 24% au financement par l'Union européenne d'activités de lutte contre la désertification et de mise en oeuvre de la Convention et à hauteur de plus de 10% au Fonds pour l'environnement mondial qui se chiffre à 350 millions de dollars.

Espagne

16. Au titre de la coopération bilatérale, l'Espagne a apporté une assistance technique à l'Algérie, à l'Angola, à la Guinée équatoriale, au Maroc, à la Mauritanie, au Mozambique, à la Namibie, au Sénégal et à la Tunisie pour aider ces pays à lutter contre la désertification et favoriser le développement durable des pays en développement, notamment en réduisant la pauvreté et en créant de nouvelles sources de revenus. Les activités menées en Afrique ont été axées sur les domaines suivants: lutte contre la désertification, protection des sols et lutte contre l'érosion (2), conservation des ressources naturelles et appui institutionnel (16), conservation des ressources en eau (5), foresterie et récupération des eaux des bassins versants (3), parcs naturels et autres zones protégées (1), diversité biologique (6) et renforcement des capacités (3). Le montant des fonds consacrés à ces activités en Afrique représente 21,7 millions de dollars des Etats-Unis. L'Espagne a également financé à hauteur de 14 800 000 pesetas les activités du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement.

Suède

17. Au cours des dix dernières années, la Suède a apporté un appui à 101 projets entrepris dans les zones arides de 17 pays, dont 13 pays africains. En 1998, plus de 200 projets et activités liés à la Convention ont été menés dans le cadre du programme ordinaire de la Swedish International Development Authority (SIDA). Le budget total se chiffrait à environ 35 millions de dollars des Etats-Unis. L'Authority a toujours mis l'accent, géographiquement, sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et, concrètement, sur la conservation des sols et des eaux; elle a par ailleurs apporté un concours financier de 400 000 couronnes suédoises au secrétariat de la Convention pour l'aider à organiser des séminaires régionaux sur la connaissance des conditions locales dans les régions d'Afrique relevant de l'IGAD et de la SADC. La Suède procède

également à l'élaboration pour l'Afrique de l'Ouest d'un programme allant dans le sens des dispositions de la Convention. Les premiers contacts ont été établis avec les représentants du Burkina Faso et du Mali ainsi qu'avec la communauté des organisations non gouvernementales et des organisation multilatérales.

18. La procédure suivie par l'Authority pour mettre en oeuvre la Convention consiste à inclure les problèmes des zones arides dans le dialogue qu'elle a établi avec les différents gouvernements au sujet de leurs stratégies respectives. A l'heure actuelle, l'Authority révisé sa procédure de collaboration avec l'Afrique afin de privilégier l'idée de partenariat par rapport à la relation traditionnelle donateur-bénéficiaire. Autrement dit, il faut que les différents gouvernements et l'Authority donnent la priorité aux problèmes des zones arides et insistent pour qu'une plus grande partie des ressources soit consacrée à l'exécution de projets concernant ces zones. Afin d'appuyer davantage la mise en oeuvre de la Convention, l'Authority a contribué, pour un montant de 1 million de couronnes, au Mécanisme mondial en 1998/99.
